



# VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

## MUNICIPALITE

JM

**Préavis n° 6**  
**18 février 2005**

### RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 1'026'400.- pour la réfection générale de la rue Neuve.

PREAMBULE.....	1
INTERVENTION GENERALE .....	2
PROJET STE.....	2
Détails techniques des collecteurs.....	2
Superstructure .....	3
PROJET SEY.....	3
Réseau d'eau.....	3
Réseau de gaz .....	3
Réseau électrique.....	4
Eclairage public.....	4
DEVIS .....	4
STE.....	4
SEY.....	5
CREDIT DEMANDE .....	5
FINANCEMENT .....	5
Travaux pour le STE.....	5
Travaux pour le SEY.....	5

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **PREAMBULE**

La rue Neuve, contrairement à ce que son nom laisse entendre, n'a pas fait l'objet de travaux depuis de fort nombreuses années. L'état des réseaux souterrains de canalisations y est très dégradé : fuites sur le réseau d'eau, réseau de gaz désaffecté et remplacé par une conduite provisoire sise dans les jardins depuis plus de 10 ans. En outre, une inspection du réseau du collecteur unitaire Ø 30 cm effectuée par caméra le 11 octobre 2004, fait apparaître que le collecteur est effondré localement au droit du n° 12. Ceci a pour conséquence que le Service des travaux et de l'environnement (STE) doit hebdomadairement envoyer le camion hydrocureur pomper les eaux usées mises en charge dans le collecteur à l'amont de l'effondrement.

Unis par la nécessité cohérente et identique d'entreprendre des travaux à brève échéance sur ces réseaux, le STE et le Service des énergies (SEY) ont coordonné leurs efforts pour présenter un projet commun en vue de la réfection complète de la rue Neuve. C'est le projet qui est présenté ci-dessous.

## **INTERVENTION GENERALE**

Tous les travaux de construction des collecteurs publics et des branchements (égouts, attentes E.S. jusqu'en limite du DP/fonds privé et raccordements des sacs d'eaux pluviales) seront exécutés par l'équipe de génie civil du STE, en collaboration avec des entreprises privées yverdonnoises pour les travaux de terrassement et transports.

Les travaux de remplacement de la superstructure et les fouilles pour le SEY seront réalisés par une entreprise de génie civil qualifiée, selon la procédure sur invitation autorisée par la loi sur les marchés publics.

La direction générale des travaux et le pilotage du projet seront assurés par le bureau technique du Service des Energies.

Une séance d'information réunissant les responsables des services communaux et les habitants de la rue a été organisée le 9 février 2005, afin de présenter le projet et informer sur les aspects techniques. Les riverains ont eu ainsi la possibilité de s'exprimer et de formuler ultérieurement par écrit leurs préoccupations; une réponse adaptée à chaque cas sera faite par les Services ou par la Municipalité.

La mise à l'enquête publique selon la loi sur les routes (durée 30 jours) a lieu du 14 février au 15 mars 2005.

Le début du chantier (introduction du système séparatif) est prévu pour fin avril 2005.

## **PROJET STE**

Une recherche dans les archives communales fait mention que le collecteur unitaire Ø 30 cm a été posé en 1940, dans le cadre d'un chantier de chômage.

### **Détails techniques des collecteurs**

Le réseau unitaire en T.C. (tuyau ciment) Ø 30 cm sera remplacé par deux conduites PVC soit :

- 138 m Ø 315 mm (eaux usées),
- 115 m Ø 315/400 mm (eaux de surface) et environ

- 130 m de tuyaux Ø 200 mm seront posés afin de reprendre les égouts existants, les attentes d'eaux pluviales et d'eaux usées et les grilles de la chaussée;
- quatre chambres de visite rectangulaires seront construites sur ce nouveau réseau.

Contrairement à nos pratiques, les conduites seront superposées pour des raisons dues à la grande différence de niveau entre les deux fils d'eau (140 à 170 cm).

### **Superstructure**

La fondation de la chaussée sera remplacée par des matériaux graveleux sur une épaisseur de 40 cm, les couches de support et de surface en enrobés bitumineux auront une épaisseur totale de 13 cm. Il s'agira d'un tapis traditionnel. La possibilité de poser un tapis macro-rugueux, comme à la rue Cordey, pour atténuer le bruit routier, a finalement été abandonnée, vu le très faible volume de trafic de cette rue (riverains seuls autorisés).

La répartition de la voirie est la suivante : une bande de circulation de 4,00 m bordée par deux caniveaux pour l'écoulement des eaux météoriques, de largeur 0,10 m, et deux accotements d'environ 1,90 m.

## **PROJET SEY**

### **Réseau d'eau**

Le réseau d'eau potable doit être entièrement remplacé de la rue Haldimand à la rue Cordey. Ce travail sera réalisé par la pose de conduite en PE série 100, pression nominale 10 bar, diamètre 110. Le réseau ainsi bouclé à chacune de ses extrémités assurera le renouvellement de l'eau dans la conduite même en cas de faible consommation et l'alimentation sera garantie même en cas d'intervention ultérieure sur le réseau. La conduite ne servant qu'à la distribution d'eau potable et non à la défense incendie, son calibre peut être limité à 110 mm.

### **Réseau de gaz**

Comme mentionné plus haut, le réseau de gaz est partiellement désaffecté et remplacé par un tube en plastique souple installé au travers des jardins privés depuis 1992. Des incidents ont déjà eu lieu: certains propriétaires n'ayant plus souvenir de la présence de cette conduite ont entrepris des aménagements de jardin et coupé accidentellement cette conduite. Il faut donc mettre fin à cette situation dangereuse avant qu'un accident grave se produise.

Le réseau de gaz sera remplacé par une conduite en PE série 100, de calibre 110 mm. Ce sont actuellement trois consommateurs qui sont alimentés par cette conduite et le SEY espère bien en gagner trois supplémentaires lors des travaux.

## Réseau électrique

Le réseau électrique profitera du chantier pour mettre à jour ses installations dans cette rue et remplacer l'antique distribution en câble unique par un réseau étoilé, distribué depuis une armoire électrique à poser au centre stratégique de la rue. Par la même occasion, certains bâtiments de la promenade Jean-Jacques-Rousseau seront alimentés à neuf depuis la même armoire. Le réseau électrique profitera de l'occasion pour anticiper également la prochaine réfection des alimentations de la rue Cordey et fera poser les tubes nécessaires à cette future intervention.

L'armoire électrique de quartier sera intégrée à un mur de propriété, de manière à éviter de former saillie sur l'espace public disponible, passablement étroit.

## Eclairage public

L'éclairage public sera à son tour rénové par la pose de nouveaux mâts aux mêmes emplacements que les mâts existants mais avec des luminaires plus efficaces.

## DEVIS

Les travaux prévus sont devisés à fr. 1'044'000.-. Les coûts des différents postes sont du reste détaillés dans la matrice annexée au présent préavis.

### STE

	<u>Collecteurs</u>	<u>Chaussée</u>	<u>Total</u>
<b>ADMINISTRATIF</b>			
• Parution, appel d'offre, avis d'enquête	1'600	1'600	3'200
• Mise à jour cadastrale	1'000	1'000	2'000
• Frais de reproduction	1'000	1'000	2'000
<b>ETUDE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX</b>			
• Interventions bureau technique STE	5'900	6'100	12'000
• Séances de chantier (STE)	3'000	3'000	6'000
• Analyse des surfaces bitumineuses (HAP)		4'000	4'000
<b>COLLECTEURS</b>			
• Génie civil, fournitures et main d'oeuvre	290'000		290'000
<b>REFECTION DES CHAUSSEES</b>			
• Superstructure (prestations de tiers)		296'000	296'000
• Hausse 2004/2005 sur tapis routier		1'300	1'300
• Signalisation		2'000	2'000
• Hausses diverses (RLP. pétrole)	14'700	15'300	30'000
• Intérêts intercalaires		3'200	3'200
<b>TOTAUX STE</b>	<b>317'200</b>	<b>334'500</b>	<b>651'700</b>

**SEY****RESEAUX D'ENERGIE**

- Réseau d'eau, appareillage et MO
- Réseau d'eau, génie civil
- Réseau de gaz ,appareillage et MO
- Réseau de gaz, génie civil
- Réseau électrique, matériel et MO
- Réseau électrique, génie civil
- Eclairage public, matériel et MO
- Eclairage public, génie civil

	<u>Eau</u>	<u>Gaz</u>	<u>Electricité</u>	<u>Ecl. public</u>	<u>Total</u>
	36'000				36'000
	43'000				43'000
		21'000			21'000
		43'000			43'000
			155'700		155'700
			41'000		41'000
				16'000	16'000
				19'000	19'000
<b>TOTAUX SEY</b>	<b>79'000</b>	<b>64'000</b>	<b>196'700</b>	<b>35'000</b>	<b>374'700</b>

**CREDIT DEMANDE**

• Total STE	fr. 651'700.-
• Total SEY	fr. 374'700.-
Crédit demandé	<u>fr. 1'026'400.-</u>

**FINANCEMENT****Travaux pour le STE**

La dépense sera amortie de la manière suivante :

- fr. 317'200.- (collecteurs E.U. + E.S.) par le compte d'épuration des eaux dont le fonds au 18 novembre 2004 s'élève à fr. 2'305'028.-.
- fr. 334'500.- (superstructure) seront amortis sur une durée de 30 ans au plus.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèveront à fr. 17'700.- et comprendront l'amortissement de fr. 11'200.-, les frais d'intérêt variable du capital investi de fr. 6'500.-; les frais d'entretien ne sont pas pris en compte du fait qu'il s'agit d'une réfection d'un tronçon existant, et les coûts d'entretien sont déjà intégrés dans le compte annuel STE d'entretien du réseau routier communal.

**Travaux pour le SEY**

Amortissement : la dépense sera amortie par prélèvement au fonds de renouvellement SEY n° 928.1801.

Charges annuelles : elles se résument aux frais d'entretien (2%) pour fr. 7'200.-.



La durée prévisible des travaux est de six mois. Au cas où le Conseil communal se prononcerait dans sa séance d'avril 2005, il serait même possible d'achever l'étape de construction des collecteurs avant la période des vacances d'été.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection générale de la rue Neuve.

Article 2.- Un crédit d'investissement de fr. 1'026'400.- lui est accordé à cet effet.

Article 3.- La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes :

1427 « Rue Neuve, STE » par fr. 651'700.-

4107 « Rue Neuve, SEY » par fr. 374'700.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Annexes : - matrice des coûts selon devis  
- plan

Délégués de la Municipalité : MM. Burkhard et Forestier